

## Commission milieux aquatiques du 18 octobre 2016 à 14h00 à CERENCES

Présents : S. VILLAESPESA, D. SIMEON, C. DUVAL, P. DE CASTELLANE, A. JUIN, D. BASYN, J-L SION, J. LEGER, P. MONSIMIER, C. LE GALL, D. LHOMME, L. PALMERI, F. BALLOIS, L. BRIENS, S. WEIL D. HEGRON, T. GUILLORE, J. TALBOT R. GENOEL.

Excusés : J-Y SIMON, M. CLEMENT, J. ENDELIN, M. PHILIPPE.

Absents : B. MICARD, C. PRUD'HOMME, C. GRIGY, S. LEVILLAIN, G. EYCHENNE.

Début de séance à 14h00

Le Président remercie le Maire de Cérences pour le prêt de la salle.

L'animatrice fait différents rappels :

1. Les dates clés du SAGE : phase d'émergence et phase d'élaboration ;
2. Le territoire du SAGE (périmètre, population, densité etc...);
3. Rôle et objectifs des commissions thématiques (groupes de travail) : celles-ci ont un rôle de réflexion, de proposition, et de concertation locale. Elles permettront de discuter et préparer les différents sujets et dossiers qui seront abordés par la CLE.
4. Les 4 commissions mises en place :
  - « milieux aquatiques »
  - « littoral »
  - « gestion quantitative »
  - « gestion qualitative »
5. Retour sur la composition de la commission « gestion et valorisation des milieux aquatiques » ;
6. Rappel de la thématique « gestion et valorisation des milieux aquatiques » ;
  - état des rivières (eutrophisation, espèces invasives...);
  - état hydromorphologique des cours d'eau ;
  - continuité écologique et taux d'étagement ;
  - plans de gestion des cours d'eau et plans d'eau, travaux de restauration ;
  - préservation des zones humides ;
  - espèces remarquables ;
  - hydroélectricité ; etc.

Stéphane VILLAESPESA fait remarquer que certains thèmes peuvent être transversaux avec les autres commissions.

Didier SIMEON demande la définition du terme « taux d'étagement ». Il s'agit de la division des hauteurs cumulées des chutes d'eau artificielles par la dénivelée naturelle de la rivière.

Le taux d'étagement sur la Sienne est d'environ 50% pour la Sienne à l'aval de la confluence avec l'Airou et d'environ 10% pour la partie amont. Des données exactes sont disponibles pour le cours principal de la Sienne dans l'étude de l'Agence de l'Eau sur le devenir des ouvrages hydrauliques (étude SCE 2010).

Sur la Souilles, tous les ouvrages sont en train d'être recensés et mesurés, ainsi le taux d'étagement devrait bientôt être connu.

Sur la Sienne et ses principaux affluents, il était recensé environ 500 obstacles à l'écoulement (buses routières ou agricoles, seuil...) en 2013 pour 360km de cours d'eau. Cet inventaire est exhaustif mais n'apporte pas d'élément concernant les hauteurs de ces obstacles.

Thomas GUILLORE précise qu'il est préférable d'utiliser le terme dystrophisation plus approprié qu'eutrophisation car le terme eutrophisation, étymologiquement n'est pas quelque chose de négatif, au contraire, c'est un milieu riche en élément nutritif. La dystrophisation constitue le stade extrême de l'eutrophisation, où l'impact est négatif sur les organismes vivants.

L'AESN intervient pour dire qu'il serait intéressant d'établir le profil en long de chaque cours d'eau

Thomas GUILLORE précise que nous ne devons pas réfléchir uniquement sur la zone de chute mais aussi prendre en compte la zone de remous, où les impacts d'un obstacle sont bien observables.

Jacques LEGER précise que la loi GRENELLE ne dit pas de supprimer les ouvrages mais de les aménager et qu'il convient d'appliquer cette loi objectivement.

Romuald GENOEL rappelle qu'il est nécessaire d'intégrer les projets en cours.

Romuald GENOEL rappelle que sur environ 30 ouvrages référencés sur la Sienne il n'y a que 3 micro-centrales, et qu'il serait dommage de focaliser le débat sur cette question.

#### Présentation de la CATER intervention de Stéphane WEIL :

Créée en 2000 pour accompagner et motiver les collectivités dans leurs projets avec un appui technique, la CATER intervient sur un territoire composé d'environ 20 000 kms de cours d'eau sur la Basse Normandie pour environ 10 000 kms engagés dans un programme de restauration de cours d'eau. Stéphane WEIL rappelle qu'aucun programme n'est imposé, tout doit se mettre en place en concertation avec les exploitants.

Stéphane WEIL attire l'attention sur le cas du Passevin et sur le risque d'inondation par submersion du secteur.

Pour le périmètre du SAGE, il faut pérenniser les périmètres existants et accompagner les évolutions

Pour la Communauté de Communes de la Côte des Isles, plusieurs volets du programme de restauration ont déjà été effectués, ainsi que sur la Communauté de Communes de Lessay, où le programme de restauration est engagé.

Sur le territoire du SMBCG, les premiers volets ont été réalisés, il reste donc les volets « complémentaires » concernant la lutte contre le ruissellement et les zones humides.

A propos des territoires concernés par une animation technique des milieux, certaines zones « blanches », non couvertes par un programme existant encore sur le périmètre du SAGE. Stéphane VILLAESPESA précise que dans le cadre de la GEMAPI il n'y aura plus de zones blanches (voir diapo CATER), même si des interventions ne seront pas forcément programmées sur ces cours d'eau.

Pierre DE CASTELLANE demande s'il y aura un diagnostic de réalisé sur le Passevin ?

Il s'interroge également sur l'articulation entre les projets en cours et futur et les souhaits du SAGE. Comment le SAGE va-t-il s'intégrer dans les différents projets ?

Philippe MONSIMIER (AESN) précise que l'animatrice sera au contact des acteurs de façon à faire respecter les conditions du SAGE.

Stéphane VILLAESPESA fait remarquer qu'il est dommage que le PDPG (plan départemental de gestion piscicole) ne soit pas cité, et qu'il ne faut pas oublier le travail de la fédération de pêche. Il rappelle aussi que les syndicats ont empêché le piétinement par les programmes de restauration, cependant l'entretien reste à la charge de l'exploitant.

Stéphane VILLAESPESA répète qu'il est nécessaire de préserver ce qui existe déjà et fonctionne correctement !

Stéphane VILLAESPESA : le SAGE devra-t-il intervenir jusqu'aux questions d'entretien ? Le SAGE pourrait faire des recommandations sur les types de clôtures à mettre en place (barbelés, fil amovible, électrique, etc.).

Jean BRIENS fait remarquer que les cours d'eau ont été « barricadés » par les clôtures et déplore le manque d'entretien suite aux travaux du SIAES.

Romuald GENOEL rappelle que les pêcheurs peuvent faire un entretien de parcours en accord avec le propriétaire. Un entretien des cours d'eau est en en cours, le SIAES gère 360 km de cours, il est donc évident qu'il ne peut réaliser un entretien annuel partout.

Stéphane VILLAESPESA rappelle pour information, qu'au dernier bureau de la CLE il a été décidé de nommer Didier SIMEON comme référent communication et que celui-ci a accepté.

Stéphane VILLAESPESA demande si la réunion présentée sous cette forme convient ?

Aucune objection

Jacques LEGER précise que cette réunion fut conviviale et respectueuse

Stéphane VILLAESPESA demande à l'assemblée quels points devraient être vus à la prochaine réunion.

Deux thèmes semblent être particulièrement ressortis de cette première commission, la question du cloisonnement des rivières, et celle des zones humides.

Philippe MONSIMIER (AESN) pense qu'il faudrait faire un point sur l'état des lieux, sur ce qui est récupéré et ce qui est encore à récupérer. Il faut travailler sur les différents thèmes à partir des données obtenues sur le territoire.

La prochaine réunion plénière de la CLE devrait se tenir en décembre, puis qu'avec les fusions, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CLE actuelle ne sera plus valide.

La séance est levée à 16h30.

